



Genève, le 16 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse»: les bilatérales préservées

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) a pris connaissance de la solution proposée par le Parlement pour la mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse». Pour la FER, cette solution va dans le bon sens puisqu'elle permettra de préserver la voie bilatérale et, de facto, les intérêts de l'économie suisse.

La FER constate avec satisfaction que la solution trouvée est compatible avec l'ensemble des accords bilatéraux. «L'enjeu essentiel pour notre Fédération est de préserver les accords bilatéraux, de permettre la ratification rapide du protocole relatif à la Croatie et de réintégrer la Suisse à l'accord européen sur la recherche Horizon 2020», relève Blaise Matthey, secrétaire général de la FER.

Le Parlement a opté pour le concept proposé par Philipp Müller, Conseiller aux Etats, dans une forme remaniée dans l'objectif prioritaire de sauvegarder la voie bilatérale. La FER est heureuse de voir que le concept Müller a évolué dans un sens positif lors des derniers débats parlementaires, en supprimant notamment la justification pour les employeurs du refus d'embaucher auprès du service public de l'emploi. Comme cela avait été souligné par Ivan Slatkine, président de la FER, «il faut souhaiter que le projet Müller soit corrigé pour essayer de diminuer le poids bureaucratique de la loi d'application». C'est désormais chose faite.

Sur un autre plan, si la loi d'application relève que «les postes vacants dans des groupes de profession, domaines d'activités ou régions économiques qui enregistrent un taux de chômage supérieur à la moyenne doivent être communiqués par les employeurs au service public de l'emploi», la FER est d'avis que ce mécanisme mériterait encore des précisions. Que signifie exactement un taux de chômage supérieur à la moyenne? Quels sont les risques pour les cantons romands qui sont déjà caractérisés par des taux de chômage supérieurs à la moyenne nationale? Il ne serait pas souhaitable que des mesures contraignantes s'appliquent en premier lieu à des cantons qui ont clairement affirmé leur opposition à l'initiative «contre l'immigration de masse».

La FER regrette également que les sanctions à l'égard des entreprises, en particulier en cas de négligence, n'aient pas été revues à la baisse par le Parlement. Il faudra que les autorités en fassent usage avec modération et proportionnalité. Quant aux éventuelles mesures supplémentaires que les cantons pourraient proposer au Conseil fédéral «en cas de problèmes sérieux causés par les frontaliers», la FER s'opposera à tout système de contingentement strict de la main-d'œuvre frontalière, celui-ci étant contraire à l'accord sur la libre circulation des personnes (art. 10 al. 7 ALCP).

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui groupe sept membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération patronale et économique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, le Bureau Neuchâtelois des Métiers du Bâtiment, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

Contacts:

Ivan Slatkine, président de la FER Genève – 079 301 40 84 - islatkine@slatkine.com
Blaise Matthey, secrétaire général – 058 715 32 15 – blaise.matthey@fer-dg.ch

www.fer-sr.ch